

Formulaire d'évaluation environnementale	
Exploitant	Suncor Energy
Activité	Levés sismiques marins en 2D/3D/4D, des sites de puits/géorisques, du profilage sismique vertical (PSV)
Lieu (étendue géographique)	Est de Terre-Neuve – bassin Jeanne d'Arc, passe Flamande, bassin Orphan
Portée temporelle	Levés sismiques — du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2014 à 2024 Levés des sites de puits/géorisques — du 1 ^{er} mars au 31 décembre 2014 à 2024 Levés de PSV — toute l'année de 2014 à 2024
Date de soumission de la description de projet	11 octobre 2013
Date de publication du document de détermination de la portée	1 ^{er} novembre 2013

Coordonnateur de l'EE Une détermination de l'importance des effets environnementaux négatifs a-t-elle été faite à l'égard de ce projet dans le passé?
(Cocher) OUI NON

Numéro de dossier : 30006-020-001		
Documents évalués	Titre	Date de réception
Rapport d'EE	<i>Environmental Assessment of Suncor Energy's Eastern Newfoundland Offshore Area 2D/3D/4D Seismic Program, 2014-2024</i>	23 décembre 2013
EE finale ou addenda	<i>Environmental Assessment of Suncor Energy's Eastern Newfoundland Offshore Area 2D/3D/4D Seismic Program, 2014-2024 Addendum</i>	17 août 2015
Détermination de l'importance des effets environnementaux négatifs		
<p><input checked="" type="checkbox"/> Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.</p> <p>Le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui ne peuvent être justifiés dans les circonstances.</p> <p>Le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui peuvent être justifiés dans les circonstances.</p> <p>Il n'est pas clair que la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou les préoccupations du public justifient une médiation ou un examen par une commission.</p>		

MINISTÈRES CONCERNÉS

√ Pêches et Océans Canada

√ Environnement Canada

√ Défense nationale

√ Transports Canada

√ Santé Canada

√ Ressources naturelles Canada

√ Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de T.-N.-L.

√ Ministère de l'Environnement et de la Conservation de T.-N.-L.

√ Ministère des Ressources naturelles de T.-N.-L.

√ Autre (veuillez préciser) One Ocean, FFAW-Unifor

CONDITIONS D'AUTORISATION RECOMMANDÉES

Comme condition d'autorisation, l'exploitant sera tenu de mettre en œuvre et d'honorer les mesures d'atténuation et les engagements pris dans l'évaluation environnementale.

Il est recommandé que les conditions suivantes soient annexées aux autorisations délivrées par C-TNLOHE à l'égard du programme de levés sismiques, des sites de puits et du PSV, tel que décrit dans les rapports d'évaluation environnementale mentionnés ci-dessus :

- *L'exploitant mettra en œuvre, ou fera en sorte que soient mises en œuvre, toutes les politiques, pratiques, recommandations et procédures pour assurer la protection de l'environnement incluses ou mentionnées dans la demande et dans les documents intitulés « Environmental Assessment of Suncor Energy's Eastern Newfoundland Offshore Area 2D/3D/4D Seismic Program 2014-2024 » (LGL Limited décembre 2013) et « Environmental Assessment of Suncor Energy's Eastern Newfoundland Offshore Area 2D/3D/4D Seismic Program 2014-2024 Addendum » (LGL Limited août 2015).*
- *L'exploitant ou ses entrepreneurs arrêteront la batterie de canons à air si un mammifère marin ou une tortue de mer classé comme une **espèce en voie de disparition ou menacée** (conformément à l'annexe 1 de la LEP) est aperçu dans la zone de sécurité pendant les procédures de démarrage progressif ou pendant que les canons à air fonctionnent. La zone de sécurité aura un rayon d'au moins 500 m tel que mesuré à partir du centre de la ou des grappe(s) de bulleurs.*

APPROBATION

Original signé par Elizabeth Young
Coordonnatrice de l'EE
(8 décembre 2015)

Original signé par Dave Burley
Directeur des affaires environnementales
(8 décembre 2015)